



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique culturelle

Question écrite n° 10894

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le projet de creation du centre de conferenres internationales. Il lui demande de lui preciser l'etat actuel et les perspectives de realisation de ce centre.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le projet de construction d'un centre de conferences internationales sur le terrain du quai Branly s'est heurte a plusieurs difficultes juridiques et financieres. Au plan juridique, le projet du CCI s'est avere incompatible avec le plan d'occupation des sols de la ville. Les associations de riverains ont egalement engage des procedures devant le tribunal administratif de Paris et le Conseil d'Etat. Le cout extremement eleve du projet de centre de conferences internationales, ainsi que le cout de fonctionnement, devait egalement etre pris en compte au regard des contraintes budgetaires actuelles. Pour ces raisons, il a ete decide de renoncer au projet de construction d'un centre de conferences internationales, sur le terrain du quai Branly. Le terrain a ete des lors propose a l'OCDE qui cherche a demenager et que le Gouvernement francais souhaite voir rester a Paris. Des discussions sont en cours avec l'OCDE. En meme temps, le Gouvernement a decide d'etendre et de moderniser l'actuel centre de conferences internationales situe a l'hotel Majestic, afin de permettre la tenue de conferences internationales a l'echelle des modifications politiques intervenues en Europe notamment.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10894

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 février 1994, page 550

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1103